

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **17 mars 2020** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DEMANDE N° 20-02 : Boucle G, Projet Quartier Lumicité, rues Denise-Colette, Isola-Comtois et Bernadette-Trudeau – Zone A-808

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'une aire à déchets, faisant partie intégrante du bâtiment principal qui comprend les unités portant les numéros civiques pairs entre 502 et 518 inclusivement, à une distance de 3,82 des limites de la voie de circulation véhiculaire Isola-Comtois, plutôt que 7 mètres, tel que prévu à l'article 10.11.2.7 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- l'implantation d'escaliers localisés aux extrémités latérales de chacun des bâtiments et faisant partie intégrante de ceux-ci, à une distance des limites du site variant entre 5,78 mètres pour les plus près et 5,98 mètres pour les plus éloignés, plutôt que 7 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-808 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte les numéros de lots communs 6 325 345 et 6 333 388 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 28 février 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
